

Mardi 31 octobre 1967

Attachés scientifiques à  
Washington, Tokio et Moscou.

Département politique. Proposition du 8 septembre 1967  
(annexe).  
Département de l'intérieur. Rapport joint du 13 septembre 1967  
(adhésion).  
Département des finances et des douanes. Rapport joint du  
5 octobre 1967 (annexe).  
Département politique. Corapport du 11 octobre 1967  
(annexe).  
Département de l'économie publique. Rapport joint du 25 sep-  
tembre 1967 (adhésion, annexe).  
Département des transports et communications et de l'énergie.  
Rapport joint du 18 septembre 1967 (adhésion, annexe)

Après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Il est pris acte de la nomination d'un conseiller scienti-  
fique près l'ambassade de Suisse à Washington.

2. Les ambassades de Tokio et de Moscou seront pourvues  
d'attachés scientifiques. Le département politique est chargé de  
trouver des titulaires pour ces deux postes, étant entendu que  
le poste dont l'utilité n'aura pas été prouvée par l'expérience  
ne sera pas repourvu.

Extrait du procès-verbal au département politique (en dix  
exemplaires) pour exécution, au département des finances et des  
douanes (8), au département de l'intérieur (3), au département de  
l'économie publique (3), au département des transports et communi-  
cations et de l'énergie (3).

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Flecken*

o.320.05.  
o.320.USA.1. - VH/VE/mi  
o.320.Japon.1.  
o.320.URSS.1.

Berne, le 8 septembre 1967.

Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

Attachés scientifiques  
à Washington, Tokio et Moscou

1. Nomination d'un nouveau conseiller scientifique à Washington

La rapidité des progrès scientifiques et techniques après la dernière guerre mondiale avait amené de nombreux Etats à doter leurs représentations diplomatiques dans les pays hautement industrialisés de spécialistes capables d'en suivre le développement scientifique, technologique et industriel.

La nécessité de faire un effort dans ce sens ne tarda pas à s'imposer à notre pays également. Le Département politique, avec l'accord du Département des finances et des douanes et après une enquête auprès des administrations fédérales, des milieux scientifiques, industriels et commerciaux intéressés, décida donc d'attribuer dès l'automne de 1958, à titre d'essai, un attaché scientifique à notre Ambassade aux Etats-Unis. Cet attaché fut choisi en la personne du Professeur Urs Hochstrasser, qui déployait alors une activité universitaire aux Etats-Unis et qui fut engagé sur la base d'un contrat de droit privé. Par la suite, le titre de conseiller scientifique lui fut conféré et son activité fut étendue au Canada.

L'expérience ayant été positive, il fut décidé au départ de M. Hochstrasser de Washington, en mai 1961, de lui trouver un successeur. Le choix du Département politique se porta sur M. Reinhold Steiner, ingénieur-chimiste.

- 2 -

Dès le milieu de l'année 1964, M. Steiner fut amené à s'occuper de plus en plus exclusivement, pour le compte du Département des transports et communications et de l'énergie, des questions relatives aux télécommunications par satellites. Par la suite, cette tâche lui fut définitivement confiée et, à l'exception de quelques travaux spéciaux concernant le domaine spatial, il fut déchargé de celle de conseiller scientifique proprement dite. Le service scientifique de notre Ambassade fut dès lors dirigé par M. Rollard, adjoint de M. Steiner depuis février 1963. M. Rollard se consacra avec efficacité et dévouement à ses fonctions intérimaires.

Le Département politique s'employa par la suite à trouver à M. Steiner un successeur remplissant toutes les conditions jugées indispensables. Ses nombreuses tentatives restèrent infructueuses jusqu'au début de 1967, où il lui fut enfin possible de s'assurer le concours de M. Charles Tavel, ingénieur-chimiste et docteur ès sciences. M. Tavel a été engagé pour le 1<sup>er</sup> août sur la base d'un contrat de droit privé. Il prendra ses nouvelles fonctions à Washington ces prochains jours. Il exercera son activité également au Canada, comme ses prédécesseurs.

## 2. Création de postes d'attachés scientifiques à Tokio et Moscou

Ayant paré au plus urgent, qui était la nomination d'un nouveau conseiller à Washington, le Département politique s'est penché sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de pourvoir également d'un service scientifique d'autres missions suisses à l'étranger.

Le Conseil suisse de la science s'est occupé de ce problème dès le mois d'octobre 1966 et a conclu que, dans l'intérêt de la politique scientifique suisse, il y avait lieu d'attacher une grande importance à l'envoi d'attachés scientifiques à l'étranger. La Suisse, a-t-il avancé, a en effet beaucoup à apprendre de ce qu'ont fait les autres pays industriels pour concevoir et mettre en oeuvre une politique scientifique, d'autant plus que plusieurs d'entre eux ont sur nous une avance considérable.

Il a estimé qu'il serait aussi intéressant de connaître ce que ces pays ont entrepris pour pallier le manque de personnel scientifique formé et développer les hautes écoles face à l'augmentation du nombre des étudiants. En outre, du fait des moyens limités dont la Suisse dispose pour la recherche, il importerait d'établir avec l'étranger des contacts plus intenses et sur une base plus large. Le Conseil de la science a jugé enfin indispensable de limiter les inconvénients de l' "émigration des cerveaux", notamment en tentant de rappeler au pays certains des hommes de science suisses vivant à l'étranger. Dans tous ces domaines, des attachés scientifiques rendraient, à son avis, de très grands services.

Dans son rapport sur son activité en 1966, qui a été abondamment cité dans la presse suisse, le Conseil de la science a exposé ses vues dans les termes suivants:

..... "le Conseil recommande aussi l'envoi d'attachés scientifiques suisses ..... il est urgent de désigner le nouvel attaché scientifique à l'Ambassade de Suisse à Washington et souhaitable de créer de tels postes à Moscou et à Tokio. Les attachés scientifiques n'ont certes pas seulement la tâche de maintenir le contact avec nos compatriotes établis dans leur pays de résidence; ils doivent aussi constamment faire rapport sur les développements importants dans le domaine de la recherche et de la formation et se tenir à disposition pour des tâches particulières d'information".....

Le Conseil de la science a ajouté dans son rapport que la nomination d'attachés scientifiques ne devrait pas exclure l'envoi de groupes d'experts à l'étranger pour y étudier des problèmes scientifiques ou technologiques particuliers d'intérêt national. Vous avez d'ailleurs déjà utilisé cette possibilité, notamment en envoyant au Japon l'an dernier une mission spéciale de professeurs d'électronique.

De son côté, le Parlement a témoigné à plusieurs reprises de son intérêt pour les attachés scientifiques. Ainsi fut déposé

le 20 décembre 1957 le postulat Bonvin, qui, contresigné par dix-huit membres du Conseil national, invitait le Conseil fédéral à "adjoindre un attaché scientifique à nos représentants accrédités auprès des pays étrangers". Ce postulat fut accepté le 2 octobre 1958 par le Chef du Département politique, qui déclara au Conseil national qu'en désignant, la veille, un attaché scientifique à Washington, le Conseil fédéral avait montré son accord avec les idées de M. Bonvin et avait donné à son postulat un commencement de réalisation. Il fallait, ajouta cependant le Chef du Département politique, s'en tenir pour l'instant à cette première expérience. Selon les résultats de celle-ci, le Conseil fédéral verrait s'il y avait lieu de désigner des attachés scientifiques auprès d'autres de nos représentations diplomatiques.

Le Chef du Département politique eut l'occasion, le 25 avril 1961, de renseigner la Commission de gestion du Conseil national sur l'activité très satisfaisante de notre conseiller scientifique à Washington, mais il n'aborda pas alors la question de l'attribution d'attachés scientifiques à d'autres représentations de Suisse.

La question fut remise sur le tapis, par la suite, au Conseil des Etats, par M. Reimann. Ce parlementaire demanda en effet au Conseil fédéral, le 5 juin 1964, dans une "petite question", s'il n'était pas d'avis qu'étant donné les bonnes expériences faites à Washington des collaborateurs scientifiques ne devraient pas être adjoints à d'autres ambassades importantes. Dans sa réponse du 11 août 1964, le Conseil fédéral fit savoir que, tout en attachant la plus grande importance à ce que la Suisse fût renseignée le mieux possible sur le développement et la recherche scientifique à l'étranger, il désirait attendre encore, avant de se prononcer, le résultat d'autres expériences telles que l'envoi à l'étranger de petits groupes d'hommes de science ou de représentants de l'économie privée. De telles expériences ont été faites, en particulier par l'envoi au Japon d'une mission spéciale de professeurs d'électronique, dont il sera fait

- 5 -

encore mention plus loin. Ces expériences ont prouvé qu'aucune mission spéciale ne saurait remplacer, dans des pays de grande activité scientifique et d'abord assez difficile, la présence permanente d'un attaché scientifique. Il ne fait dès lors plus de doute que la question de la création de postes d'attachés scientifiques dans d'autres pays que les Etats-Unis peut et doit maintenant être tranchée.

La première question qui se pose est de savoir dans quels pays il importerait tout d'abord de créer de tels postes. Toujours aux yeux du Conseil de la science, les résultats obtenus tant au Japon qu'en URSS dans le domaine de la recherche fondamentale comme dans celui de la recherche appliquée méritent, d'une part, une attention particulière; d'autre part, il est très difficile d'obtenir des renseignements en provenance de ces pays, ce qui a amené déjà plusieurs Etats à charger des attachés spéciaux de traiter à Tokio et à Moscou les questions scientifiques et techniques.

L'Ambassade de Suisse à Tokio souhaite vivement, pour sa part, pouvoir bénéficier du concours permanent d'un homme de science. La nécessité de ce concours n'a pas été infirmée, comme on aurait peut-être pu le concevoir, par la mission spéciale d'électroniciens suisses qui s'est rendue au Japon du 13 février au 24 mars 1966 et dont le rapport vous a été soumis le 5 septembre 1966. Au contraire, tant du côté de la mission suisse que de celui de l'Ambassade du Japon à Berne, le voeu a été exprimé que les contacts scientifiques noués entre les deux pays soient non seulement maintenus mais encore étendus. La désignation d'un attaché scientifique à Tokio paraît le meilleur moyen de conserver et d'exploiter dans le prolongement de la mission suisse, le capital de collaboration et de bonne volonté qui s'est constitué entre la Suisse et le Japon.

En outre, le Ministre R. Probst, Délégué aux accords commerciaux, qui a accompagné M. H. Schaffner, Conseiller fédéral, au Japon l'an dernier, s'est personnellement convaincu de l'utilité



d'un attaché scientifique à Tokio. M. Probst s'est exprimé à ce sujet comme il suit:

..... "Da ... die japanische Entwicklung in mancher Hinsicht Gebiete beschlägt, die auch im Rahmen unserer Möglichkeiten lägen und für die vom Haus aus beste Voraussetzungen mitbrächten (Elektronik, Optik, Miniaturisierung, namentlich auch im Hinblick auf die Raumforschung, Zusammenarbeit zwischen Uhren- und elektronischer Industrie, etc.) erscheint die Bezeichnung eines Wissenschaftsattachés ... immer dringender, wenn wir den Anschluss nicht verlieren wollen."

Quant à la désignation d'un attaché scientifique à Moscou, les milieux scientifiques suisses ainsi que notre Ambassade en URSS ont plaidé en sa faveur depuis bien des années déjà. Feu le Professeur H. Pallmann, qui fut Président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, le Professeur A. von Muralt, Président du Conseil de la recherche du Fonds national, et le Professeur U. Hochstrasser, notre ancien conseiller scientifique à Washington, en ont été des partisans convaincus. Dès la fin de 1962, ce dernier a relevé notamment tout l'intérêt qu'il y aurait pour notre pays à être dûment renseigné sur les progrès accomplis par l'URSS, non seulement dans des domaines aussi spectaculaires que celui de la recherche spatiale, mais aussi, par exemple, dans ceux de l'automation, de la construction de machines-outils, etc. De l'avis de M. Hochstrasser, l'expérience a démontré que l'Union soviétique était, en matière scientifique, plus accessible que sur d'autres plans et que les savants de ce pays jouissaient d'une plus grande liberté de mouvement que les autres citoyens, ce qui pouvait laisser entrevoir des perspectives d'activité fructueuse pour un attaché scientifique.

L'actuel Ambassadeur de Suisse a voué à la question un intérêt très vif, dès son arrivée à Moscou. A la fin de 1966, il a procédé à une enquête approfondie auprès de certaines des missions en URSS qui disposent d'un personnel scientifique. Il est résulté de cette enquête que dans l'ensemble l'activité des attachés scientifiques à Moscou a donné des résultats très con-

- 7 -

cluants. Au surplus, notre Ambassadeur a relevé que l'Union soviétique recherche aujourd'hui la collaboration avec l'étranger dans tous les domaines, y compris celui des recherches pour l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques. C'est un fait certain que l'URSS s'ouvre de plus en plus à l'Occident. Le développement et l'orientation des sciences dans ce pays vont largement déterminer son évolution économique et industrielle. Des possibilités de coopération en résulteront, que ce soit au stade de la recherche ou à celui de l'application industrielle. Un pays comme le nôtre ne saurait se désintéresser d'une telle évolution.

\*  
\*       \*  
\*

Au vu de toutes ces considérations, il semble bien que la Suisse ne saurait plus longtemps différer la décision de principe de créer des postes d'attachés scientifiques à Tokio et à Moscou.

Le Département politique est néanmoins conscient du fait que cette décision ne saurait être d'emblée définitive. Ainsi qu'il fut procédé pour Washington, il s'agit à Tokio comme à Moscou de tenter tout d'abord une expérience, avec l'espoir que les résultats en seront aussi probants qu'en Amérique du Nord. Pour cette raison, les postes à créer ne devraient avoir, au début du moins, qu'un caractère provisoire et seraient l'objet de contrats de droit privé d'une durée limitée.

Le coût de ces postes a été évalué approximativement. A Moscou, la rétribution d'un attaché marié, avec un enfant, et celle d'une secrétaire-sténodactylographe appelée à le seconder s'élèveraient à quelque 123.600.- francs, à Tokio à quelque 210.000.- francs par an, y compris la rémunération d'un traducteur qualifié.

Le Département politique ne se dissimule cependant pas que s'il est décidé de créer les postes dont il s'agit, il restera à leur trouver des titulaires, ce qui ne sera pas facile, comme en témoignent les difficultés qu'il a éprouvées à trouver



un nouveau conseiller pour Washington. Pour Tokio une solution est toutefois en vue et pour Moscou on peut compter dans les recherches sur le concours des milieux suisses intéressés, en tout premier lieu sur celui du Conseil de la science.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de

p r o p o s e r :

1. Le Conseil fédéral prend acte de la nomination d'un conseiller scientifique près l'Ambassade de Suisse à Washington.
2. Le Conseil fédéral approuve en principe la création de postes analogues à Tokio et à Moscou et charge le Département politique de trouver des titulaires pour ces deux postes.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Pour rapport joint:

- au Département des finances et des douanes
- au Département de l'intérieur
- au Département de l'économie publique
- au Département des transports et communications et de l'énergie

Extrait du procès-verbal:

- au Département politique (en dix exemplaires) pour exécution
- au Département des finances et des douanes
- au Département de l'intérieur
- au Département de l'économie publique
- au Département des transports et communications et de l'énergie

3003 Bern, den 5. Oktober 1967

Ausgeteilt

An den B u n d e s r a t

Wissenschaftsattachés in  
Washington, Moskau, Tokio

M i t b e r i c h t

des Eidg. Finanz- und Zolldepartementes  
zum Antrag des Eidg. Politischen Departementes  
vom 8. September 1967

Das Finanzdepartement anerkennt die Notwendigkeit einer aktiven Aussenwissenschaftspolitik und die Bedeutung, die der Schaffung von Wissenschaftsattaché-Posten in diesem Rahmen zukommt. Dennoch erachten wir es als unumgänglich, dass in jedem Einzelfall abgeklärt werden muss, ob die Entsendung eines Wissenschaftsattachés die wirksamste Lösung für die Beschaffung von Informationen und die Herstellung von Kontakten mit dem betreffenden Land darstellt.

Diese Voraussetzung trifft zweifellos für den Wissenschaftsattaché in Washington zu. Wir begrüssen es deshalb, dass in der Person von Herrn Tavel eine qualifizierte Persönlichkeit gefunden und dieser wichtige Posten wieder besetzt werden konnte.

Anders beurteilen wir die beabsichtigte Entsendung von Wissenschaftsattachés nach Moskau und Tokio. Im Wissenschaftsrat erhoben sich verschiedene Stimmen, die die Informations- und Kontaktmöglichkeiten eines ständigen Vertreters in diesen Hauptstädten skeptisch beurteilten. Obwohl eine Erhebung bei den ausländischen Vertretungen in Moskau, denen ein Wissenschaftsattaché zugeteilt ist, recht positiv lautete, kam doch auch zum

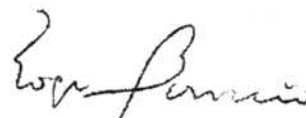
- 2 -

Ausdruck, dass in der Sowjetunion ein gewisses Misstrauen gegenüber ständigen wissenschaftlichen Vertretern herrsche. Einige Länder sollen deshalb die Entsendung von gezielten Delegationen als mehr erfolgversprechend beurteilen. Eine Abklärung der Gründe, die mit der Schweiz vergleichbare oder grössere Länder davon abhält, einen Wissenschaftsattaché nach Moskau zu schicken, dürfte eine nützliche Beurteilungsgrundlage für die von der Schweiz einzunehmende Haltung abgeben. Bis heute wurden noch keine Persönlichkeiten gefunden, die für die Posten in Moskau und Tokio geeignet wären. Für den Erfolg der Mission wird jedoch die Person des Amtsinhabers ausschlaggebend sein. Nur ein Wissenschaftler, der mit den russischen Verhältnissen vertraut ist und die russische Sprache beherrscht, wird nützliche Verbindungen herstellen können. Das gleiche gilt für den Wissenschaftsattaché in Tokio, wenn auch hier das Beherrschen der Landessprache nicht unerlässlich sein wird. Solange keine Gewissheit über die Person des Amtsinhabers besteht und auch die Erfolgchancen nicht eingehend abgeklärt sind, erscheint es uns verfrüht, über die Entsendung von Wissenschaftsattachés nach Moskau und Tokio einen Entscheid zu fällen. Wir möchten empfehlen, die vorbereitenden Abklärungen weiterzuführen, ohne schon jetzt einen Beschluss in der Sache zu fassen.

Aus diesen Gründen beehren wir uns, Ihnen die folgende, leicht geänderte Fassung des Beschlusses zu beantragen:

1. Unverändert.
2. Das Politische Departement wird ermächtigt, die Abklärungen über die Errichtung von Wissenschaftsattaché-Posten in Moskau und Tokio und über deren Besetzung durch geeignete Persönlichkeiten fortzuführen, und beauftragt, dem Bundesrat im gegebenen Zeitpunkt erneut Bericht zu erstatten.

EIDG. FINANZ- UND ZOLLDEPARTEMENT



Roger Bonvin

o.320.05.  
o.320.USA.1.  
o.320.Japon.1. - VE/ej.  
o.320.URSS.1.

Berne, le 11 octobre 1967

Au Conseil fédéral

Réponse au rapport joint

du Département des finances et des douanes du 5 octobre 1967,  
relatif à la proposition du Département politique du 9 septembre 1967  
concernant la création de postes d'attachés scientifiques  
à Tokio et Moscou

---

Le rapport joint du Département des finances et des  
douanes appelle les précisions que voici:

1. Avis du Conseil de la science

L'un ou l'autre des membres du Conseil de la science  
peut fort bien avoir exprimé des doutes sur les possibilités de  
contacts et de recherches d'informations dans les pays en cause.  
Cependant, ces jugements individuels, dont la teneur exacte n'est  
pas connue, ne sauraient infirmer l'avis exprimé par le Conseil  
de la science comme tel. Cet avis ressort clairement de la let-  
tre adressée par le Président dudit Conseil, le 10 novembre 1966,  
au Chef du Département politique et dont voici le passage y re-  
latif:

"... Der Entsendung eines Wissenschaftsattachés nach  
Washington, D. C., kommt eine unbedingte Priorität zu.  
Ausserdem hält der Wissenschaftsrat dafür, dass Wissen-  
schaftsattachés nach Moskau und nach Tokio entsandt wer-  
den sollten. Einerseits verdienen sowohl auf dem Gebiet  
der Grundlagenforschung wie auf dem der angewandten For-  
schung die Resultate, die in diesen beiden Ländern erzielt

werden, ganz besondere Beachtung; andererseits bereitet die Informationsbeschaffung gerade aus Russland und aus Japan besondere Schwierigkeiten. Es haben denn auch andere Länder schon seit einiger Zeit Attachés für die Behandlung wissenschaftlicher und technischer Fragen in diese beiden Zentren entsandt. Der Bericht der schweizerischen Delegation für das Studium der Forschung auf dem Gebiet der Elektronik in Japan hat deutlich gezeigt, wie fruchtbar ein ständiger schweizerischer Beauftragter für Wissenschaftsfragen in Tokio sein könnte; dasselbe wird auch für Moskau gelten..."

## 2. Attitude de l'URSS envers les attachés scientifiques étrangers

Cette attitude n'est pas si négative, à lire ce que notre Ambassadeur à Moscou écrivait, le 15 décembre 1966:

"Wie mir der schwedische Botschafter selbst bestätigte, was auch von meinem ersten Mitarbeiter festgestellt wird, besteht heute die Möglichkeit, dass russische Wissenschaftler mit ihren Kollegen aus dem Westen freimütig die Entwicklung auf ihrem Forschungsgebiet besprechen. Dieser Gedankenaustausch wird deshalb als fruchtbringend gewertet."

Son premier collaborateur ajoutait, dans une note portant la même date:

"A noter, je le relève ici comme écho recueilli de la bouche de nombreux ambassadeurs, que les hommes de science russes s'entretiennent volontiers, et avec une grande liberté, des développements de leur spécialité avec leurs collègues étrangers."

## 3. Attachés scientifiques et missions scientifiques temporaires

Ces deux moyens sont très différents. Ils se complètent utilement. Mais aucun des deux ne saurait remplacer entièrement l'autre.

Dans sa lettre citée plus haut, du 10 novembre 1966, le Conseil de la science s'est exprimé à ce sujet en ces termes:

"Der Wissenschaftsrat ist der Ueberzeugung, dass Wissenschaftsattachés und wissenschaftliche Delegationen einander keineswegs ausschliessen; Die Wissenschaftsattachés machen die Delegationen nicht überflüssig, weil sie in der Regel die besondern Sachkenntnisse für das Studium der betreffenden Fragen nicht haben werden; die Delegationen andererseits können die Vorteile der ständigen Präsenz eines Wissenschaftsattachés nicht ausgleichen."

L'Ambassade de Suisse à Moscou nous a de son côté écrit ce qui suit, le 15 décembre 1966:

"In der bisherigen schweizerischen Diskussion wurde häufig die Frage aufgestellt, was nützlicher sei, ein wissenschaftlicher Attaché, oder die Entsendung von wissenschaftlichen Delegationen. Hier wird das Bestehen einer solchen Alternative verneint. Nach allgemeinem Urteil können Delegationen nur nützliche Arbeit leisten, wenn ihr Besuch von wissenschaftlichen Attachés gründlich vorbereitet worden ist."

Cette opinion correspond aux constatations faites par la mission scientifique suisse envoyée au Japon au début de 1966. Cette mission a permis d'amorcer d'intéressantes relations, dont notre pays aurait dû pouvoir tirer profit. Malheureusement, ces relations n'ont pas pu être exploitées, par la suite. De l'avis même des membres de la mission, seul un attaché scientifique à Tokio eût pu poursuivre efficacement l'effort accompli et le faire fructifier.

#### 4. Pays ayant déjà des attachés scientifiques à Moscou

Il est exact que le nombre de pays ayant des attachés scientifiques expressément mentionnés comme tels dans la liste diplomatique est assez réduit. D'après nos informations,



- 4 -

ces pays sont les suivants:

Etats-Unis d'Amérique

France

Ghana

Grande-Bretagne

Indonésie

Japon

Suède

Yougoslavie

Notre Ambassade à Moscou a cependant relevé que plusieurs pays avaient des collaborateurs scientifiques, mais dont la fonction n'était indiquée dans la liste diplomatique.

Nous pourrions sans doute faire procéder à une nouvelle enquête, par notre Ambassade ou par une mission adéquate. Cette deuxième solution, qui avait été envisagée par le Conseil de la science, se traduirait par des frais assez importants. Nous nous demandons d'ailleurs si une telle enquête apporterait beaucoup d'éléments nouveaux et utiles. La fonction d'attaché scientifique peut se concevoir de tant de façon que, même après une nouvelle enquête, il y a beaucoup de chances que les opinions demeurent tout aussi diverses qu'avant. Dans ces conditions, il nous paraîtrait plus indiqué de procéder à une première expérience sur place, limitée dans le temps et qui seule permettrait de tirer des conclusions irréfutables. Telle fut d'ailleurs la procédure suivie, avec succès, lors de la création du poste d'attaché scientifique à Washington.

##### 5. Candidat pour Tokio

M. Rollard, actuellement adjoint de l'attaché scientifique aux Etats-Unis, a fait savoir qu'à la fin de son contrat actuel (venant à échéance le 31 octobre 1968) il aimerait quitter le service de la Confédération. Il a cependant ajouté qu'au cas où le poste de Tokio serait créé entre-temps, il se

- 5 -

porterait volontiers candidat. A notre avis, il serait regrettable de ne pas s'efforcer de garder dans nos services un homme qui connaît bien la tâche très spéciale d'attaché scientifique et l'a fort bien remplie à Washington. Cela d'autant plus qu'il est très difficile, aujourd'hui, d'intéresser de jeunes scientifiques à ce genre d'activité.

#### 6. Candidats pour Moscou

Le Département politique a déjà procédé à des recherches qui lui ont permis de trouver deux éventuels candidats:

- le Professeur Marcel Schneeberger, physicien, actuellement aux Etats-Unis, anciennement au CERN (Genève) d'où il fut envoyé en mission à Dubna (URSS);
- M. Michel Cuénod, ingénieur, actuellement à la Société générale pour l'industrie à Genève et qui connaît l'URSS où il possède déjà de bonnes relations scientifiques.

Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, le Département politique a malheureusement dû renoncer à pousser ses démarches plus avant, n'ayant aucune autorité pour le faire, en l'absence d'une quelconque décision du Conseil fédéral.

Pour la même raison, le Département politique n'a pas poursuivi les sondages qu'il avait entrepris, non sans éveiller un certain écho, auprès du recteur de l'Université de St-Gall. Il a dû également renoncer à mettre des annonces dans les journaux, ainsi qu'il fut procédé par exemple pour pourvoir les postes de secrétaire du Conseil de la science ou de secrétaire général de la Commission nationale pour l'UNESCO.

C'est dire que des démarches ne pourront pas être entreprises systématiquement et surtout menées à bonne fin, tant que le Conseil fédéral n'aura pas tranché la question de principe.

\* \* \*

- 6 -

Vu ce qui précède, le Département politique estime devoir maintenir sa proposition, en y précisant toutefois que le poste dont l'utilité n'aura pas été prouvée par l'expérience ne sera pas repourvu. En fait, cette réserve se trouvait déjà mentionnée à la page 7 de la proposition du 9 septembre.

Le Département politique, dès lors, a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. Le Conseil fédéral prend acte de la nomination d'un conseiller scientifique près l'Ambassade de Suisse à Washington.
2. Le Conseil fédéral décide de pourvoir les Ambassades de Tokio et de Moscou d'attachés scientifiques. Le Département politique est chargé de trouver des titulaires pour ces deux postes, étant entendu que le poste dont l'utilité n'aura pas été prouvée par l'expérience ne sera pas repourvu.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Ausgeteilt

M i t b e r i c h t

zum Antrag des Politischen Departements vom 8. September 1967  
betreffend Wissenschafts-Attachés in Tokio und Moskau.

---

Angesichts der Erfahrungen in Washington teilen wir die Auffassung, dass der Posten eines Wissenschafts-Attachés nun auch bei unsern Botschaften in Tokio und Moskau geschaffen werden soll. Die Notwendigkeit, mit den neuesten Forschungsergebnissen Schritt zu halten, um auf diese Weise nicht zuletzt die industrielle Weiterentwicklung und damit das wirtschaftliche Gedeihen unseres Landes zu gewährleisten, spricht in der Tat für einen solchen Ausbau.

EIDG. VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT

sig. Schaffner

Bern, den 18. September 1967.

### M i t b e r i c h t

zum Antrag des Politischen Departements betreffend wissenschaftliche  
Attachés in Washington, Tokyo und Moskau

---

Im Hinblick auf die Tatsache, dass unser Land bei der Entwicklung der Atomenergie für friedliche Zwecke wegen der Grösse der Aufgaben sehr stark auf eine internationale Zusammenarbeit angewiesen ist, ist das Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement besonders an der Ernennung von wissenschaftlichen Attachés in industriell fortgeschrittenen Ländern interessiert. Die Forschung auf dem Gebiete der Atomenergie liegt im Ausland auch heute noch weitgehend in den Händen von staatlichen Stellen, sodass in vielen Fällen die Anknüpfung und die Pflege von entsprechenden Beziehungen über offizielle Kanäle zu erfolgen hat. Die bisherigen Erfahrungen haben ganz eindeutig gezeigt, dass die sich daraus ergebenden Aufgaben an einer Botschaft auf die Dauer nur von einem naturwissenschaftlich oder technisch ausgebildeten Akademiker befriedigend erfüllt werden können.

Im Zusammenhang mit der Neubesetzung des Postens in Washington möchten wir darauf hinweisen, dass die gewählte Persönlichkeit, Herr Dr. Tavel, zum vornherein den Wunsch geäußert hat, sich vorwiegend mit wissenschaftspolitischen Fragen zu befassen und die zahlreichen Aufgaben, die der Botschaft auf dem Gebiete der Atomenergie zufallen, dem wissenschaftlichen Mitarbeiter des Beraters zu überlassen. Soweit uns bekannt ist, besteht die Möglichkeit, dass der bisherige Inhaber dieses Amtes, Herr Rollard, sich zu verändern wünscht. Wir müssen deshalb schon heute darauf hinweisen, dass dieser gegebenenfalls durch einen Naturwissenschaftler oder Ingenieur mit Interesse für die Atomenergie ersetzt werden sollte. Es scheint uns, dass eine geeignete Persönlichkeit in der Schweiz oder in den USA gefunden werden könnte, und wir stellen unsere Hilfe bei der Rekrutierung eines solchen Fachmannes im gegebenen Zeitpunkt gerne zur Verfügung.

Hinsichtlich des Postens in Moskau möchten wir festhalten, dass im Westen nicht allzuviel über die sowjetischen Anstrengungen auf dem Gebiete der Atomenergie bekannt ist. Die vorhandenen Informationen lassen darauf schliessen, dass in diesem Lande mit ziemlichem Einsatz die Entwicklung von Brutreaktoren betrieben wird und sie ganz

allgemein ihre Anstrengungen in dieser Richtung eher auf langfristige Zielsetzungen, wie die kontrollierte Fusion, konzentrieren. Es wäre für uns sehr wertvoll, mehr und regelmässiger über die russischen Arbeiten in diesem Sektor orientiert zu werden. Wir hoffen, dass der noch zu ernennende wissenschaftliche Attaché unseren Bedürfnissen Rechnung tragen kann.

Im Falle von Tokyo besteht, was die Atomenergieprobleme betrifft, kein so grosses Interesse, wie im Falle von Moskau und Washington. Die japanische Reaktorentwicklung scheint vorläufig noch einen ziemlichen Rückstand gegenüber den führenden Ländern aufzuweisen. Sie hat sich mit den gleichen Problemen auseinanderzusetzen (Wahl zwischen der Förderung der Technik eines fortgeschrittenen Konverterreaktors, wobei der Schwerwasserreaktor im Vordergrund steht, und derjenigen eines Brutreaktors) wie unser Land. Vielleicht ergibt sich aus dieser Parallelität der eine oder andere interessante Anknüpfungspunkt. In erster Linie sollte sich aber der wissenschaftliche Attaché mit der spektakulären Entwicklung der elektronischen und optischen Industrie in Japan befassen, aus der sich sicher manche wertvolle Anregungen für unser Land ergeben.

In diesem Zusammenhang möchten wir darauf hinweisen, dass unser Departement bereits im Herbst 1962 die Schaffung von wissenschaftlichen Attachés in Moskau und Tokyo beim Politischen Departement angeregt hat. Seinerzeit ist die Firma Sulzer, die über eine ständige Vertretung in Tokyo verfügt, sehr positiv für die Errichtung eines solchen Postens eingetreten.

In Anbetracht dieses Sachverhaltes unterstützen wir die Anträge des Politischen Departements.

EIDG. VERKEHRS- UND  
ENERGIEWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT

(Gnägi)